

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **23.04.2024**

---

Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Stellungnahmen zu fremden Konflikten</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1998 - 01.01.2018</b>

---

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Huguenet, François  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Stellungnahmen zu fremden Konflikten, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	5
Gute Dienste	12
Entwicklungspolitik	12
Aussenwirtschaftspolitik	13
<b>Landesverteidigung</b>	14
Militäreinsätze	14

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>ERK</b>	Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>ERG</b>	Exportrisikogarantie
<b>BWL</b>	Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>CFR</b>	Commission fédérale contre le racisme
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>GRE</b>	Garantie contre les risques à l'exportation
<b>OFAE</b>	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 26.05.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le conflit dans les Balkans a redonné du souffle au **débat sur la neutralité**. Après avoir consulté ses experts en droit international, le Conseil fédéral a autorisé les entreprises suisses d'armement à continuer de fournir les pays de l'OTAN lors du conflit dans les Balkans. Par contre, il a refusé aux avions de l'Alliance le survol du territoire helvétique. Ces décisions ont été longuement commentées dans les médias. Après s'être rendu en Albanie, Joseph Deiss a rappelé que la neutralité suisse était basée sur un soutien humanitaire sans réserve, et non sur l'intervention militaire. Il a toutefois mentionné que la Confédération pourrait participer à une force de maintien de la paix dans le domaine de la santé ou du transport. Par contre, la Suisse a décidé d'appliquer les sanctions prises par l'UE à l'encontre de Belgrade à l'exception de celles dictant un embargo sur le trafic aérien (en raison d'un accord bilatéral de réadmission des criminels qu'elle voulait maintenir avec la République fédérale de Yougoslavie) et un embargo pétrolier. Le DFAE a aussi condamné Belgrade en lui attribuant l'échec des négociations de paix. Conscient que le concept de neutralité avait malgré tout besoin d'être adapté, Joseph Deiss a annoncé qu'un groupe de travail serait créé à cette fin. Un sondage commandé par le DFAE a montré que les personnes interrogées tenaient à une large majorité (74% contre 14%) à ce que la Suisse conserve sa neutralité. A 41%, les sondés souhaitent également que cette neutralité soit liée à une ouverture politique, alors que 21% pensent exactement le contraire.<sup>1</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.02.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Dans la deuxième moitié du mois de janvier, le Conseil fédéral a communiqué sa position concernant la crise irakienne. Il a répété son attachement à l'exploitation de tous les moyens pacifiques avant d'envisager l'emploi de la force. Il a par ailleurs précisé qu'aucune résolution de l'ONU n'était pour l'heure suffisante pour justifier une intervention militaire contre l'Irak. Sans un nouveau texte, le gouvernement considérerait se trouver face à un cas de conflit armé entre Etats qui impliquerait l'application du droit de la neutralité. Dans la deuxième moitié du mois de février, **le Conseil fédéral a rappelé sa position concernant la crise irakienne**. Il a salué la décision du Conseil de sécurité des Nations-Unies de prolonger la mission des inspecteurs en désarmement et a réitéré son souhait que tous les moyens pacifiques soient exploités avant un éventuel emploi de la force. Il a ensuite rappelé que la résolution 1441 de l'ONU ne constituerait pas une base suffisante pour légitimer une attaque au regard du droit international. Si, en cas de déclenchement d'un conflit, aucune nouvelle résolution ne devait être adoptée, le Conseil fédéral a annoncé qu'il appliquerait le droit de la neutralité. Concrètement, cela impliquerait le refus d'accorder tout droit de transit ou de survol pour des transports militaires. Des exceptions pour des vols à des fins humanitaires pourraient cependant être envisagées. Même en cas de légitimation de l'intervention par le Conseil de sécurité, le gouvernement s'est réservé le droit d'accorder ces autorisations de survol au cas par cas. Une interdiction d'entrée sur le territoire helvétique a également été prononcée contre le président irakien Saddam Hussein et ses proches (famille ou dignitaires du régime). La **politique de la Suisse en matière de survol de son territoire** a été précisée quelques jours après l'annonce de la position du gouvernement. Le gouvernement se devait de détailler son point de vue dans la mesure où les Etats-Unis avaient adressé à la Suisse, ainsi qu'à d'autres pays, une demande de droit de survol illimité pour les mois à venir, et pour tout type d'engin. Comme on se trouvait à l'aube d'un conflit, sans toutefois qu'il ait commencé, le droit de la neutralité n'était pas encore applicable. Le Conseil fédéral a toutefois adopté une stratégie prudente. Il a décidé de refuser le survol du territoire à certaines catégories de vols dont les missions allaient à l'encontre du principe de neutralité (principalement les transports de troupes et de matériel). Les vols humanitaires et médicaux ont été acceptés, de même que les vols de reconnaissance et de surveillance.<sup>2</sup>

Le Conseil fédéral a estimé que **le lancement de l'opération militaire contre l'Irak**, dans la nuit du 19 au 20 mars, décidé sans l'autorisation explicite du Conseil de sécurité des Nations-Unies, constituait un cas d'application du droit de la neutralité. Comme on était confronté à un conflit armé entre Etats, la Suisse ne devait contribuer d'aucune manière ni aux opérations militaires, ni à l'effort de guerre. Le survol du territoire helvétique par des aéronefs participant au conflit à des fins militaires était dès lors interdit, de même que les vols de surveillance et de reconnaissance à ces mêmes fins. Les survols à objectifs humanitaires, notamment le transport des blessés, étaient autorisés. Dans son discours devant l'Assemblée fédérale, le président de la Confédération Pascal Couchepin a exprimé les regrets (« Le Conseil fédéral regrette... ») du collège gouvernemental quant à la transgression de la Charte des Nations-Unies par les Etats-Unis et les autres participants à cette guerre. Le terme de condamnation n'a pas été utilisé. Le conseiller fédéral a ainsi rappelé que le gouvernement irakien portait une lourde responsabilité dans le déclenchement des hostilités. Concernant le rôle du Conseil de sécurité des Nations-Unies, il a émis le souhait, au nom de la Suisse, qu'il puisse rétablir au plus vite son rôle prééminent en matière de paix et de sécurité internationale. Il a ainsi estimé qu'il n'y avait pas d'alternative au multilatéralisme. Suite à ce discours, les différents partis politiques ont eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet. Les positions exposées reflétaient les différences classiques de sensibilité en matière de politique étrangère et de perception des Etats-Unis d'Amérique. De nombreuses manifestations contre le déclenchement de la guerre ont eu lieu dans toute la Suisse. A la fin du mois de mars, **la Suisse n'a pas donné suite aux demandes du Département d'Etat américain d'expulser des diplomates irakiens en poste en Suisse** et de fermer leurs représentations (à Berne et auprès des Nations-Unies à Genève). Les enquêtes menées par les autorités suisses n'avaient pas permis de confirmer la véracité des accusations formulées par les Américains.<sup>3</sup>

Au début du mois d'avril, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey a dû renoncer à son projet de liste des victimes civiles du conflit en Irak**, lancé deux jours plus tôt. Son département a annoncé que des obstacles d'ordre méthodologique, principalement liés au manque de fiabilité des sources d'information à disposition, ne permettaient pas de poursuivre ce projet. Le DFAE avait envisagé d'actualiser régulièrement cette liste afin de sensibiliser le public aux souffrances de la population civile irakienne dans les zones de conflit. Le département a annoncé son soutien à la mise sur pied d'un centre d'information consacré à la région du Moyen-Orient. Il sera chargé de réunir des informations aussi objectives que possible sur la situation des populations civiles, et de les mettre à la disposition des médias et des organisations humanitaires. L'objectif était de sensibiliser l'opinion publique au sort de la population civile. Son idée, émise dans un entretien paru dans la presse dominicale, n'avait pas été préalablement soumise à l'approbation du Conseil fédéral. Ce procédé n'a pas manqué de créer une certaine irritation au sein du collège gouvernemental. Son parti l'avait soutenue, tout en soulignant les difficultés de réalisation. L'UDC estimait qu'une telle liste n'était pas compatible avec la neutralité. Les radicaux et les démocrates-chrétiens ont également critiqué la démarche de la nouvelle ministre.<sup>4</sup>

**Dans la première moitié du mois d'avril, le DFAE a rappelé sa position sur la situation en Irak.** Il a réitéré son souhait de voir les combats cesser le plus vite possible, ainsi que son engagement en faveur du renforcement du rôle de l'ONU pour la restauration de la souveraineté de l'Irak. **A la mi-avril, le Conseil fédéral a estimé, avant les Etats-Unis, que la guerre était terminée.** La principale conséquence de cette décision était la levée des mesures prises dans le cadre de l'application du droit de la neutralité. Elles concernaient principalement l'interdiction de survol et transit du territoire suisse, ainsi que des limitations d'exportations de matériel de guerre. C'est principalement ce dernier point qui semble avoir précipité cette annonce. Une prolongation des restrictions aurait en effet pu remettre en question un contrat de vente de 32 avions de chasse « Tiger F5 », passé avec la marine américaine. Cette dernière version n'était toutefois pas celle donnée par le Conseil fédéral. Officiellement, il a fondé sa décision sur la réalité du terrain. Les forces armées irakiennes n'étant plus en mesure de combattre et d'opposer une résistance organisée, une annonce formelle de fin des hostilités semblait peu vraisemblable. Le PS a critiqué cette décision et dénoncé les préoccupations économiques l'ayant motivée. L'UDC a également fustigé le gouvernement en raison de la menace qu'il faisait peser sur la crédibilité de la neutralité suisse. Le PDC a manifesté un certain scepticisme et regretté que les

autorités donnent l'impression de capituler face à une grande puissance. Seul le PRD a manifesté une certaine compréhension pour la décision. Le Conseil fédéral a également débloqué un crédit supplémentaire de 20 millions de francs pour les activités humanitaires (CICR, aide directe de la Suisse et contributions à des organisations humanitaires) sur place.<sup>5</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.05.2003  
ROMAIN CLIVAZ

C'est suite à l'approbation de la Résolution 1483, par le Conseil de sécurité des Nations-Unies, que la plupart des **mesures d'embargo appliquées depuis 1990 ont été levées**. Il s'agit des interdictions de commerce, de transferts de fonds à destination de l'Irak et de restrictions au niveau du trafic aérien. L'interdiction des livraisons de biens d'armement n'a pas été levée et de nouvelles dispositions ont été introduites en matière de commerce des biens culturels.<sup>6</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.05.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral et la Commission de politique extérieure du Conseil national ont condamné les **sévices infligés à des détenus en Irak par des soldats américains**. A ce titre, la CPE-CN a décidé de transmettre sa prise de position aux parlements américain et britannique. De son côté, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a convoqué les ambassadeurs des Etats-Unis et de Grande-Bretagne à Berne pour leur faire part des préoccupations de la Suisse concernant ces sévices.<sup>7</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.09.2004  
ELIE BURGOS

Suite aux déclarations du Secrétaire général de l'ONU qualifiant la guerre en **Irak** d'« illégale », le président de la Confédération Joseph Deiss a critiqué cette guerre. Ce dernier a affirmé que l'invasion américaine aurait nécessité une deuxième résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. C'est pour cette raison que la Suisse s'est tenue au principe de la neutralité.<sup>8</sup>

#### BERICHT

DATUM: 02.12.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté en fin d'année une synthèse décrivant les motifs et les modalités de **l'application de la neutralité au cours du conflit irakien de 2003**. Le gouvernement a ainsi répondu à un postulat Reimann (udc, AG; 03.3066) déposé en 2003 et à une motion du Groupe de l'Union démocratique du centre (03.3050), déposée la même année, et que le Conseil fédéral avait proposé de transformer en postulat (ce qui avait été adopté par le Conseil national). Le rapport précise que dans le cadre de l'opération militaire lancée contre l'Irak (sans autorisation explicite du Conseil de sécurité de l'ONU), la Suisse, en tant qu'Etat neutre permanent, n'a pas eu d'autre choix que d'appliquer le droit de la neutralité. Ce dernier a imposé à la Confédération de ne pas apporter de soutien militaire à un Etat engagé dans le conflit armé, que ce soit par l'envoi de troupes, la fourniture de matériel de guerre ou la mise à disposition de son territoire, y compris aérien. Avant et pendant le conflit, le Conseil fédéral a ainsi décidé de ne pas permettre le survol du territoire suisse à des fins militaires par des aéronefs d'Etats impliqués dans le conflit.<sup>9</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.09.2006  
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une interpellation du Groupe des Verts déposée au Conseil national, le Conseil fédéral a déclaré que, contrairement à sa position au cours du conflit irakien de 2003, il était arrivé à la conclusion que le droit de la neutralité ne s'appliquait pas dans le cadre des **hostilités qui se sont déclenchées durant l'été dans la Bande de Gaza et au Liban** (avec Israël). Il a toutefois souligné qu'il avait appelé toutes les parties, par la voix du DFAE, à respecter le droit international humanitaire, et qu'il avait condamné les violations de ce dernier. Après avoir attribué 5 millions de francs au CICR à titre humanitaire d'urgence à la fin juillet, le Conseil fédéral a renforcé son aide humanitaire au Liban et dans les territoires palestiniens en débloquent 15 millions de francs supplémentaires début septembre.<sup>10</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.03.2011  
ANITA KÄPPELI

Die **Demokratiebestrebungen in Ländern Nordafrikas und des Nahen Ostens** war auch im Parlament ein Thema. Sowohl der Ständerat als auch der Nationalrat führten im Frühling eine Grundsatzdebatte und diskutierten verschiedenste Vorstösse zur Flüchtlingspolitik und zur Soforthilfe für die betroffenen Menschen vor Ort. Ebenfalls debattiert wurde über eine Sperrung der Vermögenswerte von Regierungsvertretern gewisser nordafrikanischer Länder.<sup>11</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 18.12.2015  
AUDREY BOVEY

Le 18 décembre 2015, le Conseil national (par 124 voix contre 66 et 2 abstentions) et le Conseil des Etats (par 41 voix contre 2) se sont finalement mis d'accord sur la version finale du projet de la loi fédérale relatif au **blocage et à la restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger**. Déposé le 21 mai 2014 par le Conseil fédéral, le présent projet fait suite à une motion Leutenegger Oberholzer, adoptée en 2011 par l'Assemblée fédérale, et a pour triple objectif de préserver la réputation de la place financière helvétique, de lutter contre l'impunité ainsi que de garantir une certaine cohérence au regard de la politique d'aide au développement menée par la Suisse.

En ce qui concerne les délibérations parlementaires relatives au projet du Conseil fédéral, la chambre basse a dans un premier temps discuté la possibilité de bloquer les avoirs illicites de potentats étrangers avant même que ceux-ci ne soient destitués, notamment lors de soupçons avérés de corruption ou de graves violations des droits de l'Homme (proposition de la minorité Leutenegger Oberholzer). La notion de "proches" des potentats incriminés a également été questionnée, quant à savoir s'il était ou non judicieux de la préciser par celle de "proches impliqués". Le second conseil s'est en revanche prononcé en faveur de la version du Conseil fédéral, se plaçant alors en désaccord avec le Conseil national. Finalement, dans les deux chambres, le vote final a donné raison à la version initialement proposée par le Conseil fédéral.<sup>12</sup>

#### Beziehungen zu internationalen Organisationen

#### BERICHT

DATUM: 22.10.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a pris la décision **d'envoyer au Kosovo cinquante à cent observateurs civils et militaires non-armés**. Ces derniers devraient être intégrés dans le cadre de la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par ailleurs, la mission des 55 bérets jaunes suisses en Bosnie a été prolongée pour douze mois à la demande de l'OSCE.<sup>13</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 06.04.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a mis en consultation une **loi sur les embargos** destinée à lui octroyer une plus grande liberté de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales. Cet avant-projet de loi fédérale devra appuyer l'action du gouvernement dans les participation suisses aux sanctions militaires ou économiques, décrétées principalement par l'ONU. En dix ans, la Suisse a participé à de multiples embargos totaux ou partiels, notamment envers la Yougoslavie, la Sierra Leone, l'Irak ou Haïti. Pour ce faire, le Conseil fédéral devait jusqu'alors décréter des ordonnances au cas par cas. La nouvelle loi cadre lui permettra de disposer des mesures de coercition adéquates pour appliquer les sanctions trouvant un appui international.<sup>14</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.07.2004  
ELIE BURGOS

La Suisse, par la voix de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, a salué la résolution de l'ONU condamnant la **barrière de sécurité israélienne** érigée en Cisjordanie. Elle s'est toutefois montrée prudente quant à la possibilité de convoquer une conférence internationale à Genève sur cette question. Le projet de résolution déposé à l'ONU par la Jordanie, qui demandait que la Suisse organise, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, une conférence internationale sur la question du mur érigé en Palestine par Israël, a finalement été dilué et le texte a donné à la Suisse la possibilité et non l'obligation de convoquer une telle réunion.<sup>15</sup>



**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.01.2013  
EMILIA PASQUIER

La Confédération a rédigé une lettre à l'intention du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Suisse demande que les **accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Syrie** soient portées devant la Cour pénale internationale. Cette revendication a reçu le soutien de 56 Etats.<sup>16</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 12.06.2017  
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport 2016 de la **Délégation de l'Assemblée fédérale auprès de l'Union interparlementaire (UIP)**. Le compte-rendu en question proposait notamment une synthèse des principaux éléments évoqués à l'occasion des deux assemblées parlementaires de l'année 2016, tenues en mars en Zambie et en octobre à Genève. Notons également qu'en juin 2016, dans le contexte du référendum britannique sur le "Brexit", l'UIP a contribué à la mise en place d'une mission d'observation, afin d'assurer la conformité du scrutin aux normes internationales et le respect de la démocratie. Lors de son intervention devant la chambre des cantons, le démocrate chrétien tessinois Filippo Lombardi, membre de la délégation suisse auprès de l'UIP, a finalement mis en évidence la problématique que représentent la recrudescence des conflits armés non conventionnels à l'échelle mondiale et le non respect des Conventions de Genève, une thématique à laquelle la représentation parlementaire helvétique semble accorder une importance particulière.<sup>17</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.12.2017  
AUDREY BOVEY

En juin 2016, Manuel Tornare (ps, GE) dépose une motion intitulée "**Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies**". Le conseiller national enjoint alors au Conseil fédéral de "soutenir [...] les différents efforts que les Nations Unies entreprennent en vue d'améliorer la situation en Erythrée."

Le Conseil fédéral se prononce en faveur de l'acceptation de la motion, en précisant toutefois que la Suisse, notamment par le biais de sa participation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, s'engage déjà en faveur des actions onusiennes déployées en Erythrée.

Au Parlement, l'opposition de Luzi Stamm (udc, AG), contraint la chambre basse à discuter de la motion lors de la session parlementaire de printemps 2017. Selon le conseiller national argovien, les preuves de violations systématiques des droits humains en Erythrée, telles que rapportées par le Conseil des droits de l'homme, ne sont pas suffisamment fiables pour définir véritablement quelle est la situation dans ce pays de la corne de l'Afrique. La motion est néanmoins acceptée par une majorité du Conseil national (122 voix pour, 64 contre et 2 abstentions).

Au Conseil des Etats, la proposition du socialiste genevois est traitée parallèlement à la motion du groupe de l'Union démocratique du Centre demandant l'ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée.

Adoptée en définitive par les deux chambres fédérales, la motion Tornare est transmise au Conseil fédéral.<sup>18</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 08.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar de l'UE, l'OFAE a préparé toute une série de **sanctions économiques** contre la Serbie et la République fédérale de Yougoslavie du Président Slobodan Milosevic, dont notamment le gel des avoirs. La Suisse avait auparavant déjà pris des mesures concernant les exportations d'armes ou la GRE. Par contre, Berne a renoncé à s'associer à l'embargo aérien contre la Yougoslavie appliqué par l'UE. Par ailleurs, la diaspora kosovare en Suisse a également fait l'objet de sanctions de la part du Ministère public qui a bloqué plusieurs comptes bancaires. Des mesures qui n'ont guère été appréciées par le gouvernement kosovar clandestin qui a prié Berne de lui rendre son argent, destiné selon lui à des opérations humanitaires. La diaspora a en effet été soupçonnée d'avoir abondamment alimenté l'Armée de libération du Kosovo par des transferts de fonds et des envois de matériel de guerre. Un réseau qui approvisionnait la guérilla albanaise en armes et munitions a été démantelé.<sup>19</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.06.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar des instances européennes, l'Office fédéral de la police a gelé plusieurs avoirs de dirigeants yougoslaves, dont le **président de la RFY Slobodan Milosevic**, ainsi que de plus de 200 autres personnes physiques et morales.<sup>20</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.10.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Après sept ans, la Suisse a abandonné l'embargo aérien et sur les armes pris contre la Libye à la suite de l'ONU. Cet **embargo** avait été élargi en 1993 à un gel des avoirs libyens en Suisse. La communauté internationale voulait faire ainsi pression pour que les deux auteurs présumés de l'attentat de Lockerbie soient livrés aux autorités compétentes, ce qui fut fait au printemps. Le Conseil fédéral a promu au rang d'ambassadeur en Libye, la personne qui occupait jusqu'alors le poste de chargé d'affaires.<sup>21</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 15.11.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a demandé à Ankara de juger le **leader du PKK Abdullah Öcalan** selon les règles admises au Conseil de l'Europe et surtout que celui-ci ne soit pas condamné à mort. Des parlementaires socialistes suisses se sont rendus sur sol turc au mois de mars. Après que le leader kurde a malgré tout été condamné à la peine capitale, l'ambassadeur turc en Suisse a été convoqué par le DFAE pour se faire officiellement notifier la « vive préoccupation » du Conseil fédéral.<sup>22</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a publié un **communiqué à l'attention du gouvernement autrichien**, suite à l'entrée du parti FPÖ au sein de ce dernier. Laconique quant aux sanctions politiques qui se sont abattues sur l'Autriche de la part de l'UE, le communiqué exprime surtout « la confiance » de Berne vis-à-vis de Vienne, que le Conseil fédéral entend juger sur ses actes et non sur des intentions supposées. Rappelant que le gouvernement suisse « rejette avec la plus grande fermeté toute attitude caractérisée par l'intolérance et la xénophobie », il entend conserver de bonnes relations avec l'Autriche. Preuve de cet engagement, **le gouvernement a reçu quelques semaines plus tard la visite du chancelier autrichien Wolfgang Schäussel**. Celui-ci a été accueilli par Adolf Ogi, Pascal Couchepin et Joseph Deiss qui se sont entretenus avec lui des relations bilatérales entre Berne et Vienne, de la collaboration au sein de l'OSCE et de l'entrée du FPÖ dans le gouvernement autrichien.<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

A la tribune de la 56e session de la Commission des droits de l'homme réunie à Genève, **Joseph Deiss a montré du doigt la politique chinoise en matière des droits fondamentaux** qui, selon ses mots, n'ont pas évolué favorablement. Il a principalement fustigé l'attitude de la Chine envers les minorités et les groupes religieux à l'exemple des Tibétains, sans pour autant se prononcer sur un éventuel parrainage helvétique du projet de résolution américain critiquant Pékin.<sup>24</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le gouvernement a décidé de s'aligner sur les **mesures de sanctions** prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Celles-ci ont été engagées contre le régime islamiste des talibans, suite à son refus d'extrader le terroriste Oussama Ben Laden.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral s'est aligné sur les **sanctions sévères prises par l'UE et le Conseil de sécurité de l'ONU** à l'encontre de la Birmanie. Destinées à protester contre les violations systématiques des droits de l'homme dans ce pays, elles auront pour effet, notamment, de geler les comptes bancaires détenus en Suisse par les membres du régime militaire birman.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En fin d'année, le Conseil fédéral a **allégé les sanctions à l'encontre de la Serbie**. S'alignant sur les décisions de l'UE, il a levé le gel des avoirs des gouvernements yougoslave et serbe, ainsi que celui concernant les entreprises contrôlées par ces entités. La liste des personnes à qui il est interdit de fournir de l'argent a été réduite de 800 à 620 noms. A l'origine, plus de 100 millions de francs étaient bloqués en Suisse.<sup>27</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 13.03.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Alors que, la même semaine, l'Assemblée nationale française reconnaissait un **génocide arménien** nié par la Turquie, le Conseil national a rejeté de justesse (73 voix contre 70) un postulat Zisyadis (pdt, VD) allant dans ce sens. Le gouvernement turc s'est déclaré satisfait de la décision des parlementaires helvétiques.<sup>28</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 23.03.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La **Déclaration du Conseil national** concernant la nécessité d'un arrêt immédiat des violences au Proche-Orient, proposée par la Commission de politique extérieure du Conseil national, a été rejetée car jugée trop anti-israélienne. Pour ses promoteurs, ce sont avant tout la précipitation et le manque de discussion préalable qui ont causé son rejet. Pour les adversaires, c'est le contenu déséquilibré du texte qui a fait la différence. Il a été soutenu principalement par les socialistes, les verts et quelques bourgeois.<sup>29</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 26.04.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse s'est toutefois jointe à l'UE, à l'ONU, aux Etats-Unis et à la Russie pour appeler Israël à un retrait des territoires palestiniens occupés et Yasser Arafat à tout mettre en œuvre pour l'arrêt des attentats. Le gouvernement a réaffirmé son attachement au respect du droit humanitaire. Il a lancé des signaux politiques clairs en chargeant le DDPS de **réexaminer sa coopération avec l'Etat hébreux**. De plus, il a demandé au Département fédéral de l'économie et au Département fédéral des finances de revoir les échanges entre les deux pays. C'est plus particulièrement le fonctionnement de l'accord de libre-échange conclu avec l'AELE qui était concerné dans la mesure où il s'agissait d'éviter que des produits issus des colonies bénéficient de cet accord. Le vice-ministre de la défense israélienne a fait part de ses réserves relatives au réexamen de la coopération militaire entre les deux pays.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 02.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse a **levé les sanctions** contre cet Etat et s'est conformée aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en modifiant l'ordonnance sur les mesures contre le régime des talibans.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 07.06.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La visite de Pascal Couchepin, accompagné de représentants de l'économie, devait avant tout porter sur les relations économiques entre les deux pays. Le gouvernement hôte a toutefois commenté le postulat du conseiller national genevois Jean-Claude Vaudroz (pdc) intitulé « Reconnaissance du **génocide des Arméniens de 1915** ». Moins contraignant que les textes précédents, il ne demande la reconnaissance du présumé génocide des arméniens que par le Conseil national. Le gouvernement turc, agacé par ce postulat soutenu par 113 députés, a demandé à la Suisse de tout mettre en œuvre pour que les deux pays conservent de bonnes relations. Il a estimé qu'il incombait aux historiens de faire la lumière sur ces événements. Pascal Couchepin a souligné le peu de force d'un postulat, instrument parlementaire peu contraignant. L'ambassadeur de Suisse avait déjà été convoqué pour des explications. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral a estimé que la question du jugement des massacres de l'époque relevait de la recherche historique et a rappelé que la Turquie, bien que reconnaissant ces massacres, avait une interprétation différente de celle de nombreux historiens et historiens concernant la planification des massacres. Il a insisté sur le fait que la politique extérieure de la Suisse voulait contribuer à l'entente turco-arménienne et a estimé que l'adoption du postulat pouvait porter atteinte au dialogue officiel et régulier qui a été établi. Réagissant à la réponse du gouvernement, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) l'a jugée insuffisante. Elle a estimé que le dialogue ne pouvait s'instaurer que sur la reconnaissance des souffrances passées et a demandé à l'exécutif et au législatif de les reconnaître.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 27.01.2003  
ROMAIN CLIVAZ

**La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a rencontré le Secrétaire d'Etat américain Colin Powell lors du Forum Economique de Davos.** Elle a profité de l'occasion pour lui rappeler que la Suisse souhaitait l'adoption d'une nouvelle résolution de l'ONU, mentionnant explicitement les Conventions de Genève, pour légitimer une éventuelle intervention en Irak. Elle lui a également fait part des préoccupations de la Suisse concernant principalement les conséquences d'une éventuelle guerre sur le sort des civils irakiens. La ministre des affaires étrangères a également proposé d'organiser, sous l'égide de la Suisse, une conférence de la dernière chance, similaire à celle organisée en 1991 avant le commencement de la première

Guerre du Golfe. Colin Powell n'a pas pris position sur une proposition qu'il a considérée comme non officielle. Une telle offre n'avait, selon de nombreux commentateurs, pas été discutée au préalable au sein du Conseil fédéral. Cette rencontre avait fait l'objet de nombreuses polémiques car Micheline Calmy-Rey avait conditionné sa venue à Davos à la rencontre du Secrétaire d'Etat américain.<sup>33</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.04.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le gouvernement a estimé que l'opération militaire lancée contre l'Irak l'ayant été sans l'autorisation explicite du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle constituait un cas d'application du droit de la neutralité. Assimilant cette guerre à un conflit armé entre Etats, la Suisse ne devait contribuer d'aucune manière aux opérations militaires et aux efforts de guerre. De plus, un certain nombre de restrictions relatives à l'utilisation de l'espace aérien avaient été décidées. Ainsi, les **exportations de matériel de guerre** ont été interdites à la Confédération. De même la RUAG, et les entreprises dont la Confédération détenait la majorité, ne pouvaient augmenter leur volume d'échange (courant normal) en raison des opérations militaires. Cette surveillance accrue concernait également les entreprises du secteur privé. Lors d'une séance tenue à la mi-avril, le Conseil fédéral a estimé que les mesures prises en application du droit de la neutralité, notamment concernant les exportations d'armes, pouvaient être levées. Il a justifié sa décision par le fait que les opérations militaires touchaient à leur fin. Cette mesure, jugée hâtive par certains commentateurs, a permis de sauver le contrat de vente de 32 avions de chasse « Tiger F5 ». Cet accord serait devenu caduc si aucun appareil n'avait été livré à la marine américaine avant la fin du mois d'avril. Les crédits budgétés pour cet arrangement seraient arrivés à échéance. Un premier avion a ainsi été livré, les autres devant l'être progressivement. Le DDPS a précisé que les aéronefs étaient destinés à des fins de formation. Le contrat prévoit l'achat d'un premier appareil assorti d'une option pour 31 nouvelles pièces en cas d'essais positifs.<sup>34</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.10.2003  
ROMAIN CLIVAZ

A la fin du mois de septembre, le **Grand Conseil vaudois a accepté un postulat reconnaissant le génocide des Arméniens**. Il a ainsi emboîté le pas à de nombreux pays, ainsi qu'au canton de Genève. Ce dernier l'avait déjà fait en 1998 avec la signature, par son gouvernement, d'une déclaration allant dans ce sens. La conseillère fédérale en charge du DFAE, la socialiste genevoise Micheline Calmy-Rey, était membre de cet exécutif au moment de cette signature. Suite à la décision du parlement vaudois, le gouvernement turc a annoncé à l'ambassadeur suisse à Ankara **l'annulation de la visite en Turquie de la ministre suisse des affaires étrangères**. Alors que l'ambassadeur suisse sur place a parlé d'un affront fait à la Suisse et à sa conseillère fédérale, cette dernière a estimé que la réaction turque était excessive. Afin de calmer les esprits, les autorités turques ont, quelques jours après leur décision, parlé de report pour des « raisons techniques » et plus d'annulation. Le voyage d'une délégation de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a été annulé dans le sillage des événements de début octobre. Une majorité de la commission a estimé que l'atmosphère politique du moment n'était pas propice à cette visite. Son président a précisé qu'il ne s'agissait pas de mesures de rétorsion contre Ankara et que les contacts avec les parlementaires turques étaient maintenus. Les médias ont, à la fin du mois d'octobre, émis une nouvelle hypothèse concernant les motifs de l'annulation du voyage de Micheline Calmy-Rey. Ils ont fait état d'une note des services secrets turcs mettant en cause la ministre des affaires étrangères en lui attribuant des contacts avec des représentants de la minorité kurde en Suisse. Ce qui pouvait apparaître, dans un premier temps, comme une affaire d'espionnage au plus haut niveau, s'est révélé être une erreur d'appréciation des services de renseignement turcs.<sup>35</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 18.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le **postulat du démocrate-chrétien genevois Vaudroz**, soutenu par 114 conseillers nationaux et demandant la reconnaissance du génocide des Arméniens de 1925, a été traité par le Conseil national lors de la session d'hiver. Le Conseil fédéral était opposé à ce postulat. Le député genevois n'ayant pas été réélu en octobre de l'année sous revue, le Fribourgeois Dominique de Buman (pdc) l'avait repris à son compte. Il a été **accepté** par 107 voix (dont 51 ps, 18 pdc, 15 pe, 8 prd et 7 udc) contre 67 (41 udc, 26 prd). Outre la reconnaissance de ces événements par le Conseil national, le texte demande au Conseil fédéral de prendre acte de cette reconnaissance et de transmettre la position de la chambre basse par les voies diplomatiques usuelles. Le radical bernois Johann Niklaus Schneider-Amman, par ailleurs président de l'association de l'industrie suisse des machines (SWISSMEM), a vainement combattu le postulat. Il a notamment rappelé que la Turquie était un Etat ami, qu'il n'incombait pas à des pays tiers de se mêler de ses

affaires internes et qu'elle était un important partenaire commercial. Le démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a, au nom de son groupe, recommandé le rejet du projet. Il a condamné une morale sélective qui condamnerait certains massacres et en oublierait d'autres. De nombreux parlementaires se sont toutefois exprimés en faveur de ce texte. La reconnaissance d'une réalité historique, la nécessité d'émettre un signe de justice envers les victimes et leurs descendants, ou encore le souci d'éviter d'autres crimes de ce genre ont été invoqués lors du débat parlementaire. Le Conseil national est devenu le quatorzième parlement national européen à avoir voté cette reconnaissance [39]. Le gouvernement turc a réagi le jour même de la décision du Conseil national. Il a qualifié d'inacceptable l'utilisation du terme de génocide pour ces événements et prédit des conséquences pour les relations bilatérales. Il n'a jamais été question de rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement turc a toutefois annulé un rencontre devant permettre à des diplomates de fixer une nouvelle date pour le voyage de Micheline Calmy-Rey en Turquie [40].<sup>36</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.02.2007  
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a arrêté des **mesures de coercition** à l'encontre de la République islamique d'Iran et adopté une ordonnance à cet effet. La Confédération applique ainsi la résolution 1737 votée par le Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2006. Cette ordonnance prévoit l'interdiction d'exportation de biens qui pourraient contribuer au programme nucléaire ou au programme de missiles balistiques iraniens, et notamment de substances nucléaires telles que l'uranium et le plutonium ou de biens qui peuvent être utilisés en vue de la construction d'installations nucléaires ou de vecteurs d'armes nucléaires.<sup>37</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 22.06.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure, qui demandait au gouvernement de prendre toutes mesures en son pouvoir en vue de **protéger la population du Darfour**, et plus particulièrement de tenter de convaincre l'ONU de prendre des sanctions ciblées (blocage de comptes bancaires, interdictions de sortie du territoire) et d'engager une intervention humanitaire.<sup>38</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.04.2008  
ELIE BURGOS

Au mois d'avril, le Conseil fédéral a décidé d'appliquer le **renforcement des sanctions** contre l'Iran décidé par l'ONU. La Suisse ne livrera désormais plus à Téhéran de biens à double usage relevant du nucléaire comme certaines machines-outils.<sup>39</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.09.2008  
ELIE BURGOS

S'alignant sur l'UE, le Conseil fédéral a décidé de **renforcer les sanctions** à l'encontre de la Birmanie suite à la répression violente des manifestations du peuple et des moines bouddhistes au mois d'août et en septembre 2007.<sup>40</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a promulgué des **sanctions** contre la Guinée suite à la répression sanglante d'une manifestation. Ces sanctions ont suivi celles de l'UE et ont concerné l'interdiction de la livraison, de l'achat et du transit de matériel de guerre.<sup>41</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.01.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Après l'intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza (Palestine) de décembre 2008, la Suisse a soutenu la tenue d'une réunion extraordinaire du **Conseil des droits de l'homme** des Nations Unies. Elle s'est toutefois abstenue lors du vote d'une résolution condamnant cette intervention. L'ambassadeur israélien à Berne a regretté que la Suisse ait été le seul pays occidental à soutenir une initiative émanant de pays arabes tout en se félicitant de son abstention lors du vote.<sup>42</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a mis en place des **sanctions** contre l'Iran suivant une résolution des Nations Unies relative à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre lourd et de prendre des participations dans certaines entreprises iraniennes. Ces mesures interdisent également les acteurs iraniens d'acheter des participations dans des industries suisses qui pourraient soutenir la filière nucléaire iranienne. Par la suite, les Etats-Unis ont exhorté la Suisse à s'aligner sur l'UE en matière de sanctions financières afin d'éviter que l'Iran utilise la Suisse pour financer son programme nucléaire.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 19.01.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat sperrte im Januar die **Vermögenswerte** des bei den Präsidentschaftswahlen unterlegenen **Laurent Gbagbo** sowie diejenigen seines nahen Umfeldes. Anlass dazu waren die Unruhen im Land, nachdem Gbagbo seine Wahlniederlage nicht eingestanden hatte und an der Macht festhielt.<sup>44</sup>

**ANDERES**

DATUM: 20.01.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Januar passte der Bundesrat die **Sanktionen gegenüber Iran** denjenigen der EU und den USA an. Die Sanktionen waren aufgrund diverser UNO-Resolutionen im Zusammenhang mit dem iranischen Atomprogramm verhängt worden. Von den Verschärfungen waren unter anderem der Bankensektor und der bilaterale Handel mit Industriegütern betroffen.<sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Im selben Monat sperrte der Bundesrat im Zuge der Unruhen in Ägypten die **Vermögenswerte** des am 11. Februar des Berichtjahres zurückgetretenen Präsidenten Hosni Mubarak sowie seines Umfeldes. Damit wollte die Regierung einer möglichen Unterschlagung von staatlichem Vermögen zuvorkommen.<sup>46</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 04.03.2011  
ANITA KÄPPELI

Angesichts der Gewalt gegen die Zivilbevölkerung sperrte die Landesregierung Ende Februar den Zugang zu den **Vermögenswerten des libyschen Machthabers Muammar al-Ghadhafi** und seines Umfeldes. Ebenfalls entsandte die Schweiz im Zuge der Flüchtlingsbewegungen aus Libyen humanitäre Experten ins Grenzgebiet zu Ägypten und Tunesien und sagte finanzielle Unterstützung zu. Nachdem der UNO-Sicherheitsrat Ende Februar Sanktionen gegen das libysche Regime verhängt hatte, beschloss der Bundesrat, die Verordnung zur Sperrung der Vermögenswerte anzupassen.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 18.08.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Zuge der politischen Unruhen in nordafrikanischen Ländern und Teilen des Nahen Ostens formierten sich auch in Syrien oppositionelle Kräfte gegen das Regime Assad und forderten während Wochen den Rücktritt des Präsidenten. Die Sicherheitskräfte unterdrückten daraufhin die Demonstrationen gewaltsam. Aus Protest gegen die Angriffe auf die syrische Zivilbevölkerung rief der Bundesrat im August den **Schweizer Botschafter in Damaskus zu Konsultationen zurück nach Bern**. Bereits im Mai hatte der Bundesrat Sanktionen gegen das Regime von Präsident Asad verhängt und diese im August weiter verschärft.<sup>48</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 19.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Die Aufstände gegen Tunesiens Machtelite unter Präsident Ben Ali und die Gewalt gegen die Zivilbevölkerung sowie die anschliessende Flucht des genannten Präsidenten ins Ausland veranlassten den Bundesrat im Januar, die **Vermögenswerte von Ben Ali** sowie seines Umfeldes zu sperren.<sup>49</sup>

**MOTION**

DATUM: 30.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Nationalrat Reimann (svp, SG) reichte eine Motion ein, welche den Bundesrat verpflichten sollte, sich für die Christen im Irak einzusetzen. Er stellte vier Forderungen auf; so sollte sich die Schweiz für die religiösen Minderheiten einsetzen, diese im Rahmen der schweizerischen humanitären Aktivitäten vor Ort durch den gezielten Aufbau von säkularen Strukturen schützen, sich auf internationaler Ebene gegen die **Christenverfolgung** im Irak einzusetzen sowie einen UNO-Resolutionsentwurf zum Schutz dieser Minderheit einbringen. Die grosse Kammer folgte den Empfehlungen des Bundesrats und nahm lediglich die ersten drei Forderungen des Motionärs an.<sup>50</sup>

**MOTION**

DATUM: 21.12.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat nahm in der Wintersession eine Motion seiner Aussenpolitischen Kommission an, welche die Landesregierung beauftragte, sich auf internationaler Ebene für die **kurdische Minderheit in Syrien** einzusetzen und damit die Diskriminierungen dieser Bevölkerungsgruppe zu bekämpfen.<sup>51</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.01.2012  
EMILIA PASQUIER

En début d'année, le nouveau gouvernement libyen a officiellement mis un terme aux **sanctions** économiques contre la Suisse. Survenues suite à l'arrestation d'Hannibal Kadhafi, le fils du dictateur déchu, les sanctions s'étaient encore renforcées en 2010 lors de l'acceptation de l'initiative interdisant la construction de minarets.<sup>52</sup>

**MOTION**DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

La motion Reimann (udc, SG), demandant une **protection des chrétiens en Irak**, a été adoptée par le Conseil des Etats avec les modifications apportées par le Conseil national. Ce dernier avait adopté les trois premiers points proposés par le motionnaire, soit des mesures visant à protéger les minorités religieuses en Irak, un engagement humanitaire de la Suisse afin de créer des institutions démocratiques laïques et la demande d'une investigation publique dénonçant les violences faites aux chrétiens. Le dernier point demandant à la Suisse d'intervenir auprès de l'ONU afin de contraindre le régime irakien et les forces militaires avait été refusé.<sup>53</sup>

**POSTULAT**DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Sur proposition de sa commission, le Conseil des Etats a transmis un postulat demandant au gouvernement de présenter un **rapport d'évaluation** des mesures futures à prendre en République démocratique du Congo. Les objectifs de ces mesures sont le maintien de la paix civile, le respect des droits de l'homme, le développement démocratique et le développement durable en coopération avec d'autres acteurs internationaux.<sup>54</sup>

**MOTION**DATUM: 08.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des Etats a suivi le Conseil national au sujet d'une motion visant à supprimer les discriminations à l'égard de la **minorité kurde en Syrie**. Par cette motion, la CPE-CN demande au gouvernement que la Suisse s'engage activement au sein des organisations internationales et des autorités concernées en faveur des minorités kurdes. Suite à la répression des mouvements contestataires en Syrie, le Conseil fédéral a accepté la motion en précisant qu'au vu de la situation politique, le gouvernement s'engagerait pour le respect des droits humains du peuple Syrien et en particulier des minorités ethniques et religieuses.<sup>55</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.06.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a salué les réformes démocratiques effectuées au Myanmar et a exprimé sa volonté de s'engager afin de stabiliser ces avancées. Une volonté concrétisée en cours d'année par la levée partielle des **sanctions** à l'égard de l'ancienne dictature, l'ouverture d'une **ambassade** et une intensification de la **coopération au développement**.<sup>56</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 09.06.2012  
EMILIA PASQUIER

Les **sanctions** contre la Syrie, notamment dans le domaine des banques et des assurances, ont été renforcées en juin, puis en décembre de l'année sous revue.<sup>57</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.06.2012  
EMILIA PASQUIER

Faisant suite à une résolution de l'ONU, le Conseil fédéral a décidé de prendre des **sanctions** contre la Guinée-Bissau. Ces mesures visent à limiter les déplacements du gouvernement militaire putschiste. La Suisse a également décrété des sanctions financières contre les dirigeants de la junte militaire. Quelques semaines plus tard, les avoirs de ces personnes ont été gelés.<sup>58</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 12.08.2012  
EMILIA PASQUIER

Les **sanctions** prises contre l'Iran en janvier 2011 ont été renforcées en avril 2012, se ralliant ainsi partiellement aux mesures décidées par l'UE. En juillet, les sanctions se sont encore renforcées en limitant notamment le marché des métaux précieux, des diamants et du matériel de surveillance Internet ou téléphonique. Cependant, le gouvernement helvétique n'a pas suivi les USA et l'UE qui ont déclaré l'interdiction de transactions pétrolières avec l'Iran. Les marchands suisses sont uniquement tenus de déclarer les transactions. Ont également été refusées les sanctions contre la Banque Centrale Iranienne.<sup>59</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a ensuite appelé les acteurs du conflit syrien à **respecter le droit international**, afin d'éviter de nouvelles dégradations de la situation humanitaire en Syrie. Le DFAE a rappelé les trois axes de l'engagement de la Suisse en Syrie: la volonté de trouver une solution politique, la lutte contre l'impunité et enfin le soutien humanitaire à la Syrie.<sup>60</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.12.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a condamné deux lancements de **fusée spatiale** par le gouvernement nord-coréen en avril et en décembre 2012. Ces lancements enfreignent des résolutions onusiennes du Conseil de sécurité des Nations Unies.<sup>61</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.12.2012  
EMILIA PASQUIER

Suite aux violations systématiques de la Syrie des résolutions onusiennes et plus particulièrement suite au massacre de Houla, la Suisse a déclaré **l'ambassadrice de Syrie en Suisse "persona non grata"**<sup>62</sup>

### Gute Dienste

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**  
DATUM: 26.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Par ailleurs, une **pétition d'une dizaine de milliers de signatures demandant une série de mesures afin de régler la crise du Kosovo** a été transmise par les Chambres fédérales au gouvernement. Sur proposition de la majorité de sa CPE, le Conseil national a recommandé en sus par 137 voix contre 32 que la Suisse participe activement aux efforts internationaux en vue de trouver une solution au conflit.<sup>63</sup>

**MOTION**  
DATUM: 09.10.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse à une motion Spielmann (pdt, GE) – finalement transmise comme postulat par le Conseil national – qui demandait l'intervention de la Suisse dans le **conflit entre le Mexique et les Chiapas**, le Conseil fédéral a exprimé sa préoccupation devant la gravité de la situation. Il a rappelé que la Suisse s'était efforcée de poursuivre son soutien à l'effort de paix et continuerait à le faire que ce soit directement ou en soutenant des ONG. La Suisse a d'ailleurs proposé sa médiation au gouvernement mexicain, mais ce dernier a campé sur sa position de considérer le problème des Chiapas comme une affaire intérieure.<sup>64</sup>

**MOTION**  
DATUM: 26.04.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps, les deux conseils ont adopté une motion de leur CPE qui demande au Conseil fédéral d'exploiter toutes les possibilités offertes par la diplomatie suisse dans la **guerre civile au Sri Lanka** afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat, d'autoriser l'aide humanitaire auprès des populations touchées par la guerre civile, de permettre la libre publication de l'information indépendante et de soutenir l'engagement de négociations dans le but de résoudre le conflit de manière politique. Les deux conseils ont par contre rejeté des motions de leur commission demandant l'interruption des renvois des requérants d'asile tamouls.<sup>65</sup>

### Entwicklungspolitik

**MOTION**  
DATUM: 27.09.2017  
AUDREY BOVEY

Au mois d'avril 2016, Christian Imark (udc, SO) déposait une motion avec pour objectif de **couper court au détournement des deniers publics à des fins de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine**. Par une référence implicite au contexte du conflit israélo-palestinien, le conseiller national soleurois demandait alors au Conseil fédéral d'intervenir afin que la Suisse ne soit à l'avenir plus en mesure de participer au financement de «projets de coopération au développement menés par des ONG impliquées dans des actions racistes, antisémites ou d'incitation à la haine, ou encore dans des campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions).» Dans sa réponse, le Conseil fédéral a tenu à rappeler que la Suisse «ne finance que des organisations dont l'engagement est conforme aux valeurs de sa politique extérieure telle que définie par la Constitution fédérale». L'exécutif national a dès lors jugé inutile de procéder à une modification des dispositions légales et invité au rejet de la motion. Du côté du Parlement, le Conseil national est le premier à s'être penché sur la motion Imark en date du 8 mars 2017. Le texte a été accepté par une majorité de la chambre basse (111 voix pour, 78 contre et 4 abstentions), la plupart des votes d'opposition émanant alors des rangs verts et socialistes. Le Conseil des Etats a quant à lui opté pour une version modifiée de la motion Imark,



intimant au Conseil fédéral d'examiner, puis de procéder à une modification des dispositions légales concernées en dernier recours uniquement, afin que tout soutien financier à des organismes engagés dans des actions racistes, antisémites ou incitant à la haine soit rendu impossible.

La chambre basse s'est en définitive montrée favorable au projet tel que modifié par les sénatrices et sénateurs.<sup>66</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Après sa présentation par le Conseil fédéral, la **loi sur les embargos a été acceptée** de justesse par le Conseil national. Elle a du franchir un tir de barrage de la part de l'UDC, pour des raisons de neutralité, et de la gauche, opposés à des méthodes qui touchent selon lui plus les populations que les dirigeants des Etats visés. Au vote sur l'ensemble, le texte a été avalisé par 58 voix contre 47 et 33 abstentions. Discutée au Conseil des Etats, la loi a soulevé quelques divergences dans la formulation de termes mais a finalement été adoptée à l'unanimité. Elle se propose d'offrir un cadre juridique plus fort à la Confédération en lui permettant une plus grande marge de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales, principalement sous l'égide de l'ONU comme ce fut le cas lors des embargos contre l'Irak, la Sierra Leone ou, la Yougoslavie ou Haïti.<sup>67</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Une base légale pour une application des sanctions économiques, internationales ou autonomes, a été adoptée par le parlement durant l'année sous revue. Cette loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (**Loi sur les embargos**) a principalement pour objectif de permettre au gouvernement de ne plus baser sa pratique sur des ordonnances se référant directement à la Constitution, mais sur une loi. L'adhésion à l'ONU et le respect du droit international obligent désormais la Suisse à appliquer les mesures de contrainte non militaire prises par le Conseil de sécurité. Cette pratique est toutefois en vigueur depuis le début des années 90. Des mesures ont notamment été adoptées à l'encontre du **Zimbabwe**, où outre les violations des droits de l'homme, des manipulations ont été constatées lors des élections. L'UE a également entrepris une telle démarche. Le commerce d'armes pouvant servir à une répression interne, des sanctions financières et des interdictions d'entrer sur territoire helvétique pour certaines personnes ont été décidées. Ces mesures ont été renforcées en août.<sup>68</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.04.2008  
ELIE BURGOS

Suite à l'**utilisation abusive d'un avion Pilatus PC-9** acheté en 2006 et armé pour bombarder un camp de rebelles tchadien au Darfour soudanais – ce que les autorités tchadiennes ont toujours nié –, le Conseil fédéral a prononcé des **sanctions contre les représentants de l'Etat tchadien**. Des restrictions seront appliquées jusqu'à nouvel ordre en matière d'octroi de visas pour les représentants du gouvernement. Quant à l'aide au développement, la Suisse limitera dorénavant sa coopération aux acteurs de la société civile. Afin qu'un tel événement soit évité à l'avenir, le Conseil fédéral a décidé de durcir les critères qui permettent l'exportation d'avions d'entraînement militaire, via une modification de la loi sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires.<sup>69</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 29.07.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de révision partielle de la **loi sur l'application des sanctions internationales** (loi sur les embargos) visant à améliorer la mise en œuvre de l'entraide administrative internationale et à adapter le champ d'application des mesures de coercition ainsi que les dispositions pénales. Cette procédure exige également des modifications des lois relatives au matériel de guerre, au contrôle de biens et à l'énergie nucléaire.<sup>70</sup>

# Landesverteidigung

## Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 08.04.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Tout comme en Autriche, **les avions de l'OTAN se sont vu refuser le survol de la Suisse pour des raisons de neutralité**. La Confédération a motivé son attitude par le fait que l'Alliance ne disposait pas d'un mandat de l'ONU pour bombarder la Yougoslavie.<sup>71</sup>

- 
- 1) 24h, 23.3 et 25.3.99 (condamnation); presse du 19.4 et 20.4.99 (décisions du CF); presse du 18.5.99 et TG, 5.6.99 (Deiss); TG, 20.5. (sanctions) et 26.5.99 (sondage).
  - 2) BO CN, 2003, p. 531 ss.; communiqués de presse du DFAE des 22.1 et 19.2.03; presse des 20 et 22.2.03.
  - 3) Communiqués de presse du DFAE et du DFE du 20.3.04; presse des 20, 21, 22.3.03; presse du 27.3.03.
  - 4) Communiqué de presse du DFAE du 1.4.03; presse des 1 et 2.04.03.
  - 5) Communiqué de presse du 10.4.03; presse du 17.4.03.
  - 6) Communiqué de presse du DFE du 30.5.03.
  - 7) Bund, Lib. et NZZ, 10.5.04; LT, 15.5.04.
  - 8) NZZ, 18.9.04.
  - 9) FF, 2005, p. 6535 ss.
  - 10) BO CN, 2006, Annexes V, p. 214 ss.; LT, 31.7 et 3.8.06; LT, 7.9.06.
  - 11) NZZ, 3.3.11; TA, 17.3.11.
  - 12) BO CE, 2015, p. 1348; BO CN, 2015, p. 2313; FF, 2014, p. 5121 ss.
  - 13) BO CN, 1998, p. 339 ss.; Presse du 22.10.98.
  - 14) LT, 6.4.00
  - 15) Presse du 21.7 au 22.7.04.
  - 16) Communiqué du DFAE du 14.1.13.
  - 17) BO CE, 2017, p. 464; BO CN, 2017, p. 910; Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
  - 18) BO CE, 2017, p. 852 ss.; BO CN, 2016, p. 1800; BO CN, 2017, p. 260 ss.
  - 19) Lib., 4.8.98; 24 Heures, 28.7.98; LT, 20.3, 6.10 et 30.10.98; LT, 8.8.98.
  - 20) 24h, 25.6.99
  - 21) NZZ, 15.4 et 12.10.99.
  - 22) Lib., 17.2.99; TG, 8.3.99; NF, 1.7.99.
  - 23) LT, 5.2 et 21.3.00
  - 24) TG, 22.3.00
  - 25) LT, 3.10.00
  - 26) LT, 3.10.00
  - 27) LT, 28.11.00
  - 28) BO CN, 2001, p. 164 ss.; NZZ, 16.3.01.
  - 29) BO CN, 2002, p. 453 ss.; Lib., 21.3.02; presse du 23.3.02.
  - 30) Presse des 11.4 et 26.4.02.
  - 31) LT, 2.5.02.
  - 32) Communiqué de presse du DFE du 18.3.02; TG, 19.3.02; presse du 27.3.02; presse du 7.6.02.
  - 33) Presse du 27.1.03.
  - 34) Communiqué de presse du DFAE du 20.3.2003; communiqué de presse du DFE du 20.3.03; presse du 26.4.03.
  - 35) Presse des 24.9, 1-3, 6, 27, 28, 30.10 et 1.11.03; TA, 4.10 et 11.11.03; SoZ, 5.10.03.
  - 36) BO CN, 2003, p. 2015 ss.; presse des 17 et 18.12.03. Voir également APS 2002, p. 71 s.; Presse des 17 et 18.12.03.
  - 37) NZZ, 15.2.07.
  - 38) BO CN, 2007, p. 1142.
  - 39) LT, 24.4.08.
  - 40) LT, 27.9.08.
  - 41) TA, 17.12.09.
  - 42) LT, 13.1.09.
  - 43) NZZ, 19.8.10; LT, 15.9.10.
  - 44) Medienmitteilung EDA vom 19.1.11; Presse vom 20.1. und 21.1.11.
  - 45) NZZ, 20.1.11.
  - 46) Medienmitteilung EDA vom 11.2.11.
  - 47) Medienmitteilungen EDA vom 24.2., 2.3. und 4.3.11; TA, 25.2. und 5.3.11.
  - 48) Medienmitteilung EDA vom 18.8.11; NZZ, 19.5. und 18.8.11.
  - 49) Medienmitteilung EDA vom 19.1.11; Presse vom 20.1. und 21.1.11.
  - 50) AB NR, 2011, S. 1841.
  - 51) AB NR, 2011, S. 2181 f.; BBI, 2011, S. 4038.
  - 52) TG, 10.1.12.
  - 53) BO CN, 2011, p. 1841; BO CE, 2012, p.150s..
  - 54) BO CE, 2012, p. 155s.
  - 55) BO CN, 2011, p. 2181; BO CE, 2012, p. 151s.
  - 56) Communiqué du DFAE du 12.1. et 1.6.12; Communiqué du SECO du 6.5.12.
  - 57) NZZ, 9.6.12.
  - 58) Communiqué du DFE du 1.6. et 15.6.12.
  - 59) Communiqué du DFE du 5.7.12; SGT, 12.8.12.
  - 60) Communiqué du DFAE du 15.11.12.
  - 61) Communiqué du DFAE du 13.4. et du 12.12.12.
  - 62) Communiqué du DFAE du 29.5. et 20.12.12.
  - 63) BO CE, 1998, p. 830 s.; BO CN, 1998, p. 1492 ss.
  - 64) BO CN, 1998, p. 2169
  - 65) BO CE, 2009, p. 312 ss.; BO CN, 2009, p. 928 ss.
  - 66) BO CE, 2017, p. 469 ss.; BO CN, 2017, p. 1597 ss.; BO CN, 2017, p. 268 ss.
  - 67) BO CE, 2001, p. 838 ss.; BO CE, 2002, p. 265; BO CE, 2002, p. 79 s.; BO CN, 2001, p. 1246 ss.; BO CN, 2002, p. 200 s.; BO CN, 2002, p. 471; BO CN, 2002, p. 94 ss.; FF, 2001, p. 1341 ss.; FF, 2002, p. 2595 ss.
  - 68) BO CE, 2001, p. 838 ss.; BO CE, 2002, p. 265; BO CE, 2002, p. 79 s.; BO CN, 2001, p. 1246 ss.; BO CN, 2002, p. 200 s.; BO CN, 2002, p. 94 ss.; Communiqué de presse du DFE du 8.8.02; FF, 2002, p. 2595 ss.; Presse du 20.3.02; LT, 9.8.02.
  - 69) LT, 26.4.08.; LT, 17.1, 18.1, 13.2, 23.2 et 4.3.08.
  - 70) FF, 2010, p. 3979.
  - 71) 24h, 8.4.99.